



LE DEVOIR



SERGEI CHUZAVKOV ASSOCIATED PRESS

Plusieurs pays ont condamné mercredi les violences qui ont fait 26 morts la veille dans la capitale ukrainienne, Kiev.

UKRAINE

Kiev souffle le chaud et le froid

Le président Ianoukovitch a annoncé tour à tour une opération « antiterroriste » et une « trêve »

Au lendemain des violences qui ont fait 26 morts à Kiev, le gouvernement ukrainien a soufflé le chaud et le froid en annonçant successivement une opération « antiterroriste » et une « trêve », alors que l'Union européenne et les États-Unis le menacent de sanctions.

Le président Viktor Ianoukovitch a annoncé tard mercredi soir « la trêve et la reprise des pourparlers pour arrêter le bain de sang » à l'issue d'une rencontre avec les trois principaux leaders de l'opposition.

Le gouvernement avait auparavant durci le ton en annonçant le lancement d'une vaste « opération antiterroriste » pour neutraliser les « extrémistes » présents parmi les manifestants qui occupent toujours la place centrale de Kiev

malgré un assaut donné la veille, ou ailleurs dans le pays.

Viktor Ianoukovitch a par ailleurs remplacé le chef de l'État-major des armées qui avait déclaré plus tôt ce mois-ci que « personne n'avait le droit d'utiliser les forces armées pour limiter les droits des citoyens ». L'armée peut désormais faire usage de ses armes et limiter la circulation.

Diplomatie

Le pouvoir a déjà imposé à Kiev un état d'urgence qui ne dit pas son nom : le métro de Kiev a été fermé et les entrées de la ville étaient désormais filtrées.

La capitale ukrainienne, où régnait mercredi un calme tendu, sera jeudi le théâtre d'une in-

tense activité diplomatique avec la venue des chefs de la diplomatie française, allemande et polonaise et du vice-premier ministre russe, Dmitri Rogozine, qui doivent rencontrer le président Ianoukovitch. Les trois ministres européens iront ensuite faire rapport à leurs homologues réunis à Bruxelles.

La chancelière allemande, Angela Merkel, a annoncé mercredi soir s'être entretenue avec le président russe, Vladimir Poutine, qui a une vision opposée sur la crise ukrainienne, et avoir

VOIR PAGE A 8 : KIEV

Lire aussi › La paix dans le sang. Un éditorial de Serge Truffaut. Page A 6

VILLE DE MONTRÉAL

Les dépenses en salaires et pensions explosent

La rémunération globale des employés a bondi de 650 millions en 5 ans

JEANNE CORRIVEAU

Québec déposera jeudi son projet de loi sur les régimes de retraite, une réforme qui, espèrent les villes, les soulagera d'un poids important. Mais la Ville de Montréal fait face à un autre problème aigu : l'augmentation constante de la masse salariale. Combinée aux dépenses liées aux régimes de retraite, la rémunération globale des employés a bondi de 650 millions en cinq ans.

Les maires des grandes villes, parmi lesquels Denis Coderre, de Montréal, Régis Labeaume, de Québec, et Eric Forest, de Rimouski, fondent beaucoup d'espoirs sur le projet de loi que déposera la ministre du Travail, Agnès Maltais. Mais Montréal n'est pas au bout de ses peines.

Entre 2009 et 2014, la rémunération des employés montréalais est passée de 1,8 milliard à 2,5 milliards, ce qui représente plus de la moitié du budget de la Ville. Ce chiffre considérable comprend toutefois les dépenses liées aux régimes de retraite dont les coûts galopants plombent les finances de la Ville et atteignent 597 millions en 2014.

Enjeu de taille

Au cours des dernières semaines, l'étude du budget de la Ville — qui a été adopté lundi dernier — a permis de mesurer l'évolution des dépenses. Pour le maire de Westmount, Peter Trent, la progression de la rémunération est un problème que la Ville ne peut plus négliger. « C'est clair comme de l'eau de roche que le problème est là. Essayer d'économiser dans l'achat

VOIR PAGE A 8 : MONTRÉAL

AUJOURD'HUI



Sotchy 2014 › Hockey. Frayeur et stupéfaction au Palais de glace Bolshoi. Page B 4

Actualités › Mise à jour économique. Le gouvernement Marois a des cibles ambitieuses, selon le vérificateur général. Page A 3

Culture › Le Musée national des beaux-arts du Québec inaugure des salles Lemieux, Pellan, Leduc et Riopelle. Page B 7

Le Monde › Le temps des cosaques. Une chronique de Claude Lévesque. Page B 6



Avis légaux.....	A 4
Décès.....	B 5
Météo.....	A 4
Mots croisés.....	B 3
Petites annonces.....	B 5
Sudoku.....	A 2

RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

Miraculum, entre choix et destin

ODILE TREMBLAY

Son film ouvrira ce jeudi soir les Rendez-vous du cinéma québécois et Podz, alias Daniel Grou, en savourera le privilège. Bien sûr, lancer le bal du festival de films québécois servira de tremplin à son *Miraculum* — qui sort en salles dans sa foulée le 28 février. Personne ne crache là dessus, mais sa hâte est ailleurs : « Je trouve ça cool d'être là dans ce moment charnière de notre cinéma », dit-il. Il a l'air cool lui-même, et ses interprètes approuvent.

A chaque cinéaste, ses méthodes. Podz dit posséder son idée d'avance sur une scène, mais laisse ses interprètes l'improviser d'abord à leur manière : « Ensuite je peux intégrer leurs propositions intéressantes. » Les acteurs se sentent écoutés.

Miraculum, Podz le déclare à cheval entre l'œuvre d'auteur et la production populaire. Pas trop pointu; d'où son optimisme pour sa carrière au grand écran. Le cinéaste voit bien que les nouvelles plateformes concurrencent les salles, que le grand public déserte plusieurs types de films. Tout bouge, prêts pas prêts, dans le milieu, pour le séisme. Il espère que les Rendez-vous seront une tribune de remue-ménages. Ça le stimule aussi.

Œuvre chorale

Podz, enfant chéri de la télé avec des séries comme *19-2* et *Minuit le soir*, aime le cinéma, où il s'est collé au huis clos dans *10 1/2* et *Les sept jours du talion*. Le cinéaste nous livre cette fois une œuvre chorale ambitieuse et fort habile, scénarisée par Gabriel Sabourin, puis retravaillée à ses côtés. Podz vous dira que la multiplicité des personnages ne change pas grand-chose, puisque dans un film chorale, chaque segment constitue un huis clos. Les courts métrages s'imbriquent ensuite et le montage donne le rythme. Délicate opération! « La structure a changé au montage : complètement différente du scénario, mais plus conforme aux intentions premières de Gabriel Sabourin. »



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Miraculum est à cheval entre l'œuvre d'auteur et la production populaire, selon Podz.

De quoi s'agit-il? À travers ces destins croisés montréalais, on rencontre des témoins de Jéhovah : une infirmière (Marilyn Castonguay) et un leucémique à qui sa religion interdit de recevoir des transfusions sanguines (Xavier Dolan). Ajoutez un couple à la dérive : Monsieur est un joueur compulsif (Robin Aubert), Madame une alcoolique (Anne Dorval). Surgit aussi un expatrié de retour au pays (Gabriel Sabourin) en

VOIR PAGE A 8 : PODZ

HORS-JEUX

Y en aura pas



JEAN DION

La fière Fédération de Russie venait de tomber au combat en un séisme à l'intensité telle qu'il avait dû ébranler jusqu'à l'inébranlable M. Poutine, surtout M. Poutine en fait qui a dû le prendre sérieusement personnel avec toute la fierté qu'il avait investie dans ce club-là, mais votre Canada, lui, n'avait pas en travers de sa route la non moins fière Finlande, mais plutôt la modeste Lettonie qui, si elle s'était bien payé la Suisse la veille, ne se présentait quand même pas en obstacle particulièrement imposant. Par ici la balade d'agrément, en quelque nonchalante sorte, car contrairement à ce que veut l'adage, oui, y en aura des faciles.

Sauf qu'il restait encore un nom à apprendre, assez exotique à part ça, celui de Kristers Gudlevskis, le portier balte qui ne voulait pas tellement savoir grand-chose en ce quart de finale et qui a profité du passage à vide prolongé des puissants attaquants unifoliés pour réaliser 55 arrêts, passer dangereusement proche de provoquer ce qui aurait été à peu près l'équivalent du miracle sur glace de 1980 que nos amis états-uniens évoquent encore avec des soubresauts dans la région et essayer de prouver que non, y en aura pas. Gudlevskis, qui a rarement dans sa carrière — il faut reconnaître qu'il n'est âgé que de 21 ans et a toute la vie devant lui — joué les générateurs de manchettes en lettres de bois, est sorti de nulle part pour livrer une imitation presque parfaite de Dominik Hasek à ses grandes heures, défiant le caoutchouc vulcanisé de tromper sa vigilance dans toutes les positions imaginables, y compris les



VOIR PAGE A 8 : JEUX

ACTUALITÉS

Couillard accuse Marois de préparer un référendum à l'insu des Québécois

Signe que les élections approchent à grands pas, le spectre de la souveraineté a été brandi, mercredi, à l'Assemblée nationale. Comme premier engagement électoral, la première ministre Pauline Marois «*veut ouvrir la chicane de la séparation, en prime en utilisant les fonds publics*», a lancé le chef libéral Philippe Couillard pendant la période de questions en Chambre. M. Couillard prédit qu'«*il y aura un référendum sous la gouverne de M^{me} Marois*» si elle est reportée au pouvoir au prochain scrutin. Il l'accuse de cacher ses intentions aux électeurs. La première ministre s'est défendue de dissimuler ses visées référendaires et a répété que la consultation sera tenue au moment jugé opportun.

La Presse canadienne

Montréal acquiert BIXI

La Ville de Montréal acquiert les actifs montréalais de la Société en vélo libre-service (SVLS), assurant ainsi le déploiement de Bixi en avril prochain. La Ville compte en définitive confier la gestion du service à un nouvel organisme à but non lucratif (OBNL) plutôt qu'à la Société des transports de Montréal comme cela avait été proposé. La valeur des actifs a été évaluée à 11,9 millions, et leur acquisition par la Ville permettra de diminuer la dette de 31 millions que la SVLS avait contractée auprès de la métropole. Le maire de Montréal, Denis Coderre, a assuré que cette action n'entraînerait aucun effort financier supplémentaire pour les contribuables montréalais. Elle devra toutefois faire l'objet de l'approbation du tribunal avant d'entrer en vigueur.

Le Devoir

Benoît Roberge renonce à son enquête préliminaire

L'ex-policier Benoît Roberge, qui est soupçonné d'avoir vendu des renseignements sensibles aux Hells Angels, a renoncé mercredi à subir son enquête préliminaire. Celle-ci devait s'amorcer mercredi matin avec l'audition d'un témoin dont l'identité a été protégée par un strict interdit de publication. «*C'est prévu au Code criminel qu'un accusé peut renoncer à entendre la preuve et, donc, reconnaître qu'il soit renvoyé à procès pour les accusations qui pèsent contre lui*», a expliqué le porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales, M^e Jean-Pascal Boucher. Par conséquent, le juge Robert Marchi l'a aussitôt cité à procès, au palais de justice de Montréal, à une date qui n'a pas encore été déterminée.

La Presse canadienne

COMMISSION CHARBONNEAU

La famille d'un entrepreneur récalcitrant prise pour cible

BRIAN MYLES

Violence, menaces et intimidation contre les hommes, les femmes et les enfants. Les petits soldats de Bernard «*Rambo*» Gauthier ne s'y prennent pas différemment du crime organisé lorsqu'ils veulent imposer leurs vues.

Un entrepreneur du Saguenay, Normand Pedneault, a fondu en larmes mercredi à la commission Charbonneau. Son témoignage a donné un visage humain, poignant de vérité sur les affres de la discrimination et de l'intimidation syndicales.

En 2005, sur un chantier de Longue-Rive, M. Pedneault a tenu à engager lui-même ses travailleurs affiliés à la FTQ-Construction (FTQ-C), sans suivre les recommandations d'embauche (pour ne pas dire les ordres) de Bernard Gauthier et Michel Bézeau, les deux hommes forts de la centrale sur la Côte-Nord.

Agression

Des membres de la FTQ-C ont perçu la décision comme un affront. Une cinquantaine de travailleurs, dont un journalier limogé pour excès de zèle syndical, ont assailli les deux frères de l'entrepreneur, Benoît et Daniel, qui supervi-

saient ce chantier pour la reconstruction de la route 138.

«*Ils tenaient à la gorge, accotés dans le coin, le poing à six pouces de la face et ils empestaient le fond de tonne*», a raconté Normand Pedneault en sanglots. Les fiers-à-bras auraient dit à ses frères: «*Tu veux pas nous écouter, tu vas comprendre cette fois-là et t'es mieux de nous écouter parce qu'il n'y aura pas de prochaine fois. On sait à quelle place tu restes. T'as des enfants, une famille, on va s'en occuper*».

Les frères Pedneault ont été brisés par cet épisode d'intimidation. Les matamores ont réussi leur coup: l'entreprise familiale des Pedneault a fini par abandonner le marché de la Côte-Nord deux ans plus tard.

Bernard Gauthier et Michel Bézeau étaient absents lors de cette attaque. La veille, Bézeau avait cependant servi un avertissement à l'entrepreneur. «*Si vous ne changez rien, il va neiger, la tempête va passer*», aurait-il dit.

«*Ce n'est pas les gens de la Côte-Nord qui sont pas corrects. C'est une petite gang qui veut pourrir le milieu pour garder le contrôle*», a déclaré M. Pedneault.

L'entrepreneur a porté plainte à la Sûreté du Québec (SQ) à la suite de cet incident, mais aucune accusation n'a été portée contre les responsa-

«*La convention collective s'arrête à Baie-Comeau, et après, ça se discute*»

Normand Pedneault, entrepreneur

bles. Il a aussi fait part du problème de l'intimidation et de la discrimination sur la Côte-Nord au ministre du Travail, Laurent Lessard. Tout comme le p.-d.g. de Ganotec, Serge Larouche, M. Pedneault s'est heurté à l'indifférence du ministre Lessard.

En attendant «*Rambo*»

Le témoignage de Normand Pedneault est un prélude à celui de Bernard «*Rambo*» Gauthier, l'agent d'affaires de la FTQ-C qui fait la pluie et le beau temps sur la Côte-Nord. M. Pedneault n'est pas tendre à l'égard du syndicaliste.

Ce n'est ni par altruisme ni pour sauver la Côte-Nord qu'il cherche à prendre le contrôle des chantiers, estime-t-il.

D'une façon un peu maladroite, M. Pedneault a fait

état de «*rumeurs assez fortes dans le milieu*» sur la présence de motards criminels et la vente de drogue dans les chantiers de construction.

M. Pedneault confirme que l'Association des manœuvres interprovinciaux et le local 791 (opérateurs de machinerie lourde), deux syndicats affiliés à la FTQ-C, imposent leurs règles et leur main-d'œuvre sur les chantiers.

Les conventions collectives dans l'industrie de la construction ne résistent pas à l'environnement hostile de la Côte-Nord.

«*La convention collective s'arrête à Baie-Comeau, et après, ça se discute*», a dit M. Pedneault.

«*L'effet Côte-Nord*» décourage les entrepreneurs de l'extérieur de la région de soumissionner pour des projets d'envergure. Les entrepreneurs et leurs contremaîtres sont limités dans leur droit de gréance. «*La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est toucher à rien. Et donner des ordres*».

Dès 1997, M. Pedneault a subi du harcèlement et de l'intimidation de la part des délégués syndicaux et des comités d'emploi, lors de l'exécution d'un contrat pour une usine de pompage de Sept-Îles.

L'entrepreneur avait envoyé ses hommes de confiance, «*les 12-12*», sur le chantier, au grand dam des travailleurs lo-

caux. Ses hommes se faisaient tellement harceler qu'ils ont fini par retourner à la maison. «*On trouvait le moyen d'intimider les gens et de les renvoyer chez eux*», a-t-il expliqué.

M. Pedneault a salué la décision du gouvernement libéral de retirer aux centrales syndicales le placement de la main-d'œuvre, pour le confier à la Commission de la construction du Québec (CCQ). Par contre, le nouveau système comporte des ratés, a-t-il déploré.

À court d'idées

Plus tôt dans la journée, le président de l'International, Daniel Gagné, s'est dit à court de suggestions pour éliminer la discrimination syndicale sur les chantiers.

La question hante les commissaires Renaud Lachance et France Charbonneau. A plus d'une reprise, ils ont demandé aux plus récents témoins des pistes de solution pour rétablir l'harmonie.

M. Gagné s'est opposé à toute forme de discrimination. «*Peu importe la couleur du casque du travailleur, il a le droit de travailler*», a-t-il lancé.

A son avis, les syndicats devraient cesser de «*se poigner dans le dos*» et établir un dialogue constructif.

Le Devoir

SOINS DE FIN DE VIE

Les appels pour éviter la mort au feuilleton du projet de loi se multiplient

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La ministre déléguée aux Services sociaux, Véronique Hivon, appelle ses collègues à redoubler d'efforts afin d'adopter jeudi la Loi concernant les soins de fin de vie en dépit du climat «*électrique*» régnant à l'Assemblée nationale.

«*Qu'est-ce qui est important en ce moment? Est-ce la joute politique ou le bien supérieur des personnes en fin de vie?*» s'interroge-t-elle.

Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, le Barreau du Québec ainsi que la Chambre des notaires du Québec pressent également les partis politiques de suspendre les hostilités afin d'adopter le projet de législation ouvrant la porte à l'aide médicale à mourir. «*Fruit d'un rare travail non partisan qui s'est étendu sur plus de quatre années, le projet de loi 52 [...] risque maintenant de mourir au feuilleton dans l'indignité*».

Tirs croisés autour du projet de loi 52

Le projet de loi 52 s'est retrouvé mercredi au milieu des tirs croisés des partis politiques.

Le leader parlementaire du gouvernement, Stéphane Bédard, a proposé de prolonger les travaux de 6,5 heures mercredi et jeudi afin de permettre à un maximum d'élus de prendre la parole avant l'adoption du projet de loi, mais sa suggestion s'est rapidement

butée au refus du Parti libéral du Québec et de la Coalition avenir Québec.

Les partis d'opposition ne voient pas la nécessité d'adopter le projet de loi 52 avant le dépôt du budget, jeudi à 16 h. «*A ce que je sache, on revient après les deux semaines de pause pour travail en circonscription. Donc, les travaux se poursuivront*», a fait valoir le chef libéral, Philippe Couillard.

Pour la députée solidaire, Françoise David, le gouvernement Marois ne demande ni plus ni moins aux autres formations politiques de

«*tout mettre en œuvre pour qu'il ait sa fenêtre électorale*».

Le PLQ et la CAQ seraient toutefois disposés à revoir leur décision, mais seulement si la première ministre, Pauline Marois, leur souffle à l'oreille la date du coup d'envoi de la campagne électorale. «*C'est une hypothèse qui m'apparaît à considérer. [Mais,] pensez-vous qu'elle va me faire ce téléphone?*», a lancé M. Couillard.

M^{me} Marois a reproché aux partis d'opposition de faire de l'«*obstruction*» en balayant du revers de la main toute prolongation du travail parlementaire. «*C'est inacceptable*».

Étant «*l'architecte de l'embouteillage*», le Parti québécois devra assumer «*la pleine et entière responsabilité*» si l'Assemblée nationale ne parvient pas à procéder au vote final du projet de loi avant la relâche des travaux parlementaires, a déclaré le leader parlementaire de la CAQ, Gérard Deltell.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des délais trop longs pour les locataires lésés

Plusieurs groupes représentant des locataires frustrés ont tenu une manifestation théâtrale mercredi devant les locaux de la Régie du logement pour protester contre les délais d'attente dans le traitement des dossiers déposés par les locataires. Ces causes «*civiles générales*», qui visent par exemple des logements mal entretenus ou des problèmes de moisissures, sont entendues en moyenne dans un délai de 20,7 mois, dénoncent les organismes POPIR-Comité Logement, les membres du projet Genèse et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Pendant ce temps, le délai d'attente pour les propriétaires dans les causes visant des non-paiements de loyers est de 1,4 mois, ajoutent les associations de locataires. Ironiquement, le mois dernier, c'était au tour de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) d'accuser la Régie du logement, de «*tripoter les rôles d'audience*», de façon à ce que les causes de non-paiement de loyers ne soient pas entendues en priorité.

Sudoku

par Fabien Savary

	4			6	9	7		
				8	5			
2		5	4				8	3
			6	2	7			
9		3	5					
	6			1				2
			1				5	
6	5	2			4	3	7	
8						4		

Niveau de difficulté : FACILE

2614

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	7	1	6	8	5	4	2	9
2	4	9	7	1	3	5	6	8
8	6	5	4	2	9	1	7	3
1	5	3	9	6	2	7	8	4
4	8	2	1	3	7	6	9	5
7	9	6	8	5	4	3	1	2
6	1	4	3	9	8	2	5	7
9	2	7	5	4	1	8	3	6
5	3	8	2	7	6	9	4	1

2613

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Février 2014
vol. CIV no 2

L'Action
NATIONALE



Audrey Charron, Oiseau de nuit

Le repositionnement de l'élite économique québécoise depuis 1995

DU QUÉBEC INC. AU QUÉBEC CAPITAL
FRANÇOIS ITALIEN

Analyse des élections municipales montréalaise 2013

UNE DÉMOCRATIE DYSFUNCTIONNELLE
PIERRE SERRÉ

Scotland's Future: Your Guide to an Independent Scotland
FORCES ET FAIBLESSES DE LA PROPOSITION ÉCOSSAISE
- Hubert Rioux

Une politique du patrimoine pour un Québec indépendant
QUE FAIRE DE WOLFE ?
- Denis Monière

Abonnements et achats

à la boutique action-nationale.qc.ca

au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 866-845-8533)

par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

ce numéro 12\$ taxes et expédition comprises

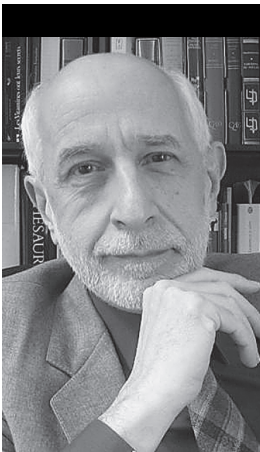
Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



ACTUALITÉS

L'homme de la situation



MICHEL
DAVID

En règle générale, le Parti libéral du Québec attend la dernière étape de la campagne électorale pour dépoussiérer l'épouvantail référendaire et battre le rappel des électeurs fédéralistes, comme s'il était à court d'arguments pour justifier le renvoi du Parti québécois dans l'opposition.

Philippe Couillard a jugé nécessaire de sortir le Bonhomme Sept Heures sans même attendre le déclenchement officiel des hostilités, accusant la première ministre Marois de cacher ses véritables intentions. Faut-il comprendre que le chef libéral ne trouve plus le terrain économique suffisamment sûr?

Il est vrai que son opposition à l'investissement gouvernemental de 115 millions dans l'exploration pétrolière à l'île d'Anticosti risque d'en laisser plusieurs perplexes. Comment peut-il à la fois accuser le PQ de nuire à la création de la richesse et refuser de s'enquérir des possibilités d'exploitation d'une ressource qui a même fait la fortune de Terre-Neuve, jadis le parent pauvre de la fédération?

Ce qui saute aux yeux ces jours-ci, c'est moins le fiasco économique et budgétaire dont M. Couillard tient le gouvernement pour responsable que le fiasco politique qui risque de maintenir le PLQ l'opposition durant les quatre prochaines années, comme le laissent prévoir les chiffres du dernier sondage CROP-La Presse.

A première vue, le PQ semble tout simplement avoir récupéré, à la faveur du débat sur la charte de la laïcité, 8 des 11 points que la CAQ a perdus depuis les élections du 4 septembre 2012. Dans son sondage de novembre, donc avant la présentation du projet de loi 60, CROP le créditait en effet de 32% des intentions de vote, et le voilà maintenant à 40%.

Le problème est que la déconfiture de la CAQ est antérieure au débat sur la laïcité. En août 2013, elle était à 20%. En octobre, à 15%. Léger Marketing faisait même remonter la dégringolade caquiste à février 2012. Pourtant, en octobre 2013, CROP accordait toujours 38% des intentions de vote au PLQ, soit le même niveau qu'au lendemain de l'arrivée de M. Couillard à la tête du parti.

Que les libéraux n'aient pas été en mesure de récupérer à leur profit une partie du vote caquiste, on peut toujours le comprendre. Ce sont manifestement les éléments les plus nationalistes qui ont lâché la CAQ. Cela n'explique cependant pas que le PLQ n'ait pas été en mesure de conserver ses propres appuis.

Depuis
Godbout,
Jean Charest
a été le seul
chef libéral
à survivre
à la défaite

◆ ◆ ◆
Tout le monde reconnaît que Pauline Marois a été à la hauteur de ses responsabilités lors de la tragédie de Lac-Mégantic et que son gouvernement a finalement trouvé une cohésion qui lui faisait cruellement défaut durant la première année du mandat.

L'appréciation des qualités des différents aspirants au poste de premier ministre est cependant un exercice comparatif. Ce n'est pas tellement le manque de visibilité dont M. Couillard a souffert en ne siégeant pas à l'Assemblée nationale qui lui a nui le plus. C'est plutôt la performance décevante qu'il a offerte quand les projecteurs étaient braqués sur lui.

Le chef libéral est un homme intelligent qui est tout à fait capable d'apprendre, mais encore faudrait-il qu'il en ait le loisir. De toute évidence, M^{me} Marois n'entend pas lui laisser le temps de faire son apprentissage d'ici les élections. En faisant l'hypothèse qu'il l'emportera dans Roberval, la question est de savoir si son parti acceptera de lui en laisser après. Il n'a pas l'habitude de patienter avec les chefs vaincus. Depuis Adélard Godbout, Jean Charest a été le seul chef libéral à survivre à la défaite.

◆ ◆ ◆

Il est loin d'être certain que le livre blanc sur la souveraineté dont M^{me} Marois a annoncé la publication débouchera sur un autre référendum. À cet égard, le dernier sondage CROP est assez paradoxal. En décembre, alors que le PQ recueillait 35% des intentions de vote, le Oui était à 44%. Depuis, le PQ a grimpé à 40% et le Oui a baissé à 41%.

Peu importe, l'élection d'un gouvernement péquiste majoritaire rendra théoriquement possible la tenue d'un référendum et déclenchera un branle-bas d'un océan à l'autre. Les références fédéralistes de M. Couillard sont certainement irréprochables, mais serait-il l'homme de la situation pour autant? Après une défaite électorale, lui ferait-on confiance pour diriger le camp du Non?

À l'occasion du symposium sur l'héritage de Claude Ryan organisé récemment par le groupe de réflexion «L'Idée fédérale», Jean Charest a adressé un clin d'œil à son successeur. «*Je n'ai pas toujours été le meilleur dans les sondages, mais je l'étais aux élections et je suis certain qu'il va arriver la même chose à Philippe*», a-t-il déclaré.

Cela reste à voir. Certains ont vu dans la nomination de M. Charest au poste de président du Conseil des gouverneurs de «L'Idée fédérale» le prélude à un éventuel retour. Qui sait, l'homme au passeport redeviendra peut-être aussi l'homme de la situation?

mdavid@ledevoir.com

La CAQ perd Jacques Duchesneau

Le candidat-vedette a annoncé qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

Candidat-vedette de la Coalition avenir Québec en 2012, Jacques Duchesneau a annoncé mercredi qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

«Habituellement, on dit: "Mon cœur a dit oui, ma tête dit non." Moi, c'est le contraire, ma tête dit: "Je devrais rester"; c'est mon cœur qui dit qu'il faut que je [parte], cœur au sens figuré et au sens propre», a déclaré le député de Saint-Jérôme, qui dit avoir reçu son premier «chèque de pension» il y a deux semaines.

Le chef de la CAQ, François Legault, qui était aux côtés de son député, a souligné que, si Jacques Duchesneau n'avait pas transmis à la presse le rapport de l'Unité anticollusion qu'il dirigeait au ministère des Transports, un rapport que le gouvernement voulait garder secret, il n'y aurait probablement pas de commission Charbonneau aujourd'hui.

«Je suis venu en politique par idéalisme», a dit Jacques Duchesneau, qui croit toujours que les idées de la CAQ peuvent permettre «de sortir le Québec du marasme [...]». La désolation que j'ai, c'est que ces idées-là ne percent pas auprès de la population.»

«Libre-penseur»

Après son «stage comme député» de Saint-Jérôme, Jacques Duchesneau veut continuer de parler de justice et d'équité. «Aujourd'hui, je

«Deal»: Marois et Blanchet forcés à comparaître

Caquistes et libéraux se sont entendus pour voter, jeudi, pour une motion afin de forcer Pauline Marois et son mari, Claude Blanchet, à comparaître en commission parlementaire pour expliquer les transactions entre la société de fiducie familiale BLF et le Fonds de solidarité FTQ. Pour le chef libéral, Philippe Couillard, il s'agit d'une volte-face puisqu'il soutenait que, convoquer ainsi Claude Blanchet, c'était faire une «commission Charbonneau parallèle». Mais comme Pauline Marois est entraînée dans l'exercice, certains de ses députés l'ont convaincu que cette manœuvre politique serait avantageuse.

veux le faire comme libre-penseur.» Il a détesté la Chambre, la «période de questions dans laquelle on n'a jamais de réponse».

«Je n'aime pas voir des gens se lever et nous mentir, a expliqué l'ancien enquêteur. Dans ma tête, j'ai un fil rouge et un fil bleu qui se touchent. [...] C'est rendu physique. Ça fait que, avant d'être malade...»

Son départ de la vie politique n'est pas lié aux «questions» qu'il a posées en septembre sur le passé d'André Boisclair et qui lui valent une poursuite de la part de l'ancien chef péquiste, a-

il soutenu. «C'est, d'une certaine façon, une manœuvre politique, peut-être pour me museler»

Jacques Duchesneau s'est dit déçu que la commission Charbonneau, après deux ans d'audience, n'ait pas encore traité du ministère des Transports. Il y a peut-être un «goulot d'étranglement», une preuve difficile à faire, a-t-il évoqué.

Jacques Duchesneau veut se trouver un nouveau travail, mais pas pour le compte d'une firme d'ingénieurs qui chercherait à se blanchir. «Ça, j'en suis vraiment incapable», a-t-il dit.

Au PQ, Gendron pourrait partir aussi

Le doyen de l'Assemblée nationale, François Gendron, pourrait tourner le dos à la vie politique active en raison de récents ennuis de santé. Souffrant d'un malaise, il a dû être transporté il y a trois semaines par ambulance du Conseil des ministres à l'Hôtel-Dieu de Québec. «Je dois être prudent après le signal qui est arrivé», a-t-il déclaré mercredi.

Le vice-premier ministre fera connaître rapidement le fruit de sa «réflexion». L'embellie dont bénéficie le Parti québécois «pourrait être un bon moment de dire «merci beaucoup»», a-t-il fait remarquer mercredi. «J'ai une excellente relève et ça semble aller pas si mal, nos affaires.»

Âgé de 69 ans, M. Gendron a été élu sans interruption dans la circonscription d'Abitibi-Ouest sous la bannière du Parti québécois depuis 1976.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Pour le vérificateur général Michel Samson, le retour à l'équilibre budgétaire en 2015 se fera au prix de «mesures nettement plus structurantes».

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE

Les cibles «ambitieuses» laissent présager des coupes

Le vérificateur général avertit qu'un effort majeur devra être fait pour atteindre l'équilibre en 2015

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

À la veille du dépôt du budget, le vérificateur général du Québec (VG) constate dans son rapport sur la mise à jour économique présentée en novembre par le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, que le gouvernement Marois pêche par des prévisions de dépenses en santé et éducation qui sont «ambitieuses», c'est-à-dire qu'elles ne sont «pas raisonnables».

Ainsi, pour l'an prochain, la mise à jour prévoit une croissance des dépenses de 1,1% seulement en santé et en éducation, qui représentent 43% des dépenses de l'État, relève le VG par intérim, Michel Samson, alors qu'en 2012-2013, cette croissance était de 4,1%. «L'effort est majeur», a-t-il fait observer. «On va devoir mettre en place des mesures nettement plus structurantes que ce qu'on fait à l'heure actuelle.» Et par «mesures structurantes», il entend des abolitions de programmes ou encore la tarification des services, a-t-il précisé. Le gouvernement ne pourra pas simplement s'en tenir aux expédients actuels qui ne sont pas récurrents: gel de l'embauche, gel

Dépense inappropriée au Tribunal administratif du Québec

Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a payé de façon inappropriée des frais juridiques pouvant aller jusqu'à 200 000\$ à son ex-présidente, tranche le vérificateur général du Québec, Michel Samson. Hélène de Kovachich, qui était présidente du TAQ jusqu'à sa démission en mai 2013, a approuvé elle-même le remboursement de ses frais juridiques à même les fonds publics, pour un litige personnel. Elle avait accordé un contrat à M^{re} Luce Gayard, avocate spécialisée en droit de la famille, pour un litige porté en Cour supérieure. L'entente prévoyait que l'avocate pouvait facturer jusqu'à 200 000\$ à un taux horaire de 425\$ — bien au-delà du tarif payé par le ministère de la Justice dans des circonstances semblables, note le vérificateur.

Marco Fortier

des nouveaux contrats, report du versement de subventions.

1,1 milliard

Comme une mauvaise nouvelle ne vient jamais seule, le gouvernement Marois doit combler l'an prochain un écart de 1,1 milliard pour couvrir ses nouvelles annonces, ce qui s'ajoute aux 400 millions qu'il devait trouver. En 2015-2016, l'année du retour présumé à l'équilibre budgétaire, c'est un montant de 1,6 milliard qui s'ajoute à une somme manquante de 600 millions.

C'est avec cet éclairage que Michel Samson juge «ambitieux» l'objectif de réduire le déficit à 1,75 milliard l'an prochain et de renouer avec l'équilibre budgétaire l'année suivante. «Si on le qualifie d'ambitieux, c'est parce que ce n'est pas qualifié de raisonnable», a précisé le VG, qui ne veut toutefois pas employer les mots «déraisonnable» ou «irréaliste».

Sur le plan des revenus, Michel Samson estime que dans la mise à jour, tant les prévisions de croissance économique que celles des revenus qui en découlent sont rai-

sonnables. En revanche, il note que les prévisions de croissance du produit intérieur brut, qu'elles proviennent du ministère ou du secteur privé, se sont avérées trop optimistes au cours des dix dernières années.

Par ailleurs, le VG a tiqué en constatant que le gouvernement Marois avait inclus dans le bénéfice prévu d'Hydro-Québec une hausse de ses tarifs de 5,8% à compter du 1^{er} avril prochain, alors que la Régie de l'énergie n'a pas encore autorisé cette augmentation.

Le terme «ambitieux» a permis à la première ministre de s'en tirer avec une pirouette. «Bien oui, nous sommes ambitieux», s'est vantée Pauline Marois, qui donnait la réplique à l'Assemblée nationale au chef libéral Philippe Couillard.

En point de presse, Nicolas Marceau s'est montré avare de détails puisqu'il présente son budget jeudi. «Le mot «compression» est un mot que je n'aime pas, a-t-il dit. Il faut arriver à livrer nos services à des coûts qui sont moindres.»

Le Devoir

Lire aussi » «Ambitieux ou irréaliste?» » un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon. Page A 6

ACTUALITÉS

Éducation : les Premières Nations contestent la réforme d'Ottawa

Ottawa — La réforme du système scolaire dans les réserves autochtones, annoncée par Stephen Harper il y a deux semaines, sera contestée en Cour fédérale par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNLQ).

L'APNLQ a déposé une demande de révision judiciaire mercredi afin d'empêcher le gouvernement de présenter un projet de loi venant transformer le système d'éducation «sans leur consentement préalable». L'APNLQ n'a pas voulu expliquer sa démarche mercredi, réservant ses commentaires pour un point de presse prévu ce jeudi à Montréal.

A l'instar d'autres chefs autochtones, l'APNLQ a déploré, dans un communiqué la semaine dernière, qu'Ottawa dicte les normes d'éducation aux communautés — en vertu de la réforme, les curriculums des écoles autochtones devraient équivaloir à ceux des écoles provinciales — et que le financement promis n'arrive pas avant la prochaine élection en 2015.

Le Devoir

PONT CHAMPLAIN

Lebel attaque Trudeau sur le péage

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le pont Champlain est en voie de devenir un enjeu électoral sur la scène fédérale. Alors que Justin Trudeau se dit maintenant opposé à l'instauration d'un péage sur le futur pont de remplacement, le ministre conservateur de l'Infrastructure, Denis Lebel, y voit une autre preuve de l'irresponsabilité du chef libéral.

« Cette idée de ne pas mettre de péage sur le nouveau pont est un nouvel exemple de la tendance libérale à faire payer tous les contribuables en augmentant les taxes et les impôts de façon irresponsable », a fait savoir le ministre Denis Lebel par communiqué de presse. M. Lebel continue en disant que le gouvernement conservateur prône le concept « de l'utilisateur-payeur ». « Ça relève du bon sens

« Le pont Champlain n'est pas seulement utile pour les gens de Montréal et de la Montérégie, c'est un moteur économique pour le Canada en entier »

Justin Trudeau, le chef du Parti libéral du Canada

que nous demandions aux utilisateurs du nouveau pont une contribution aux frais de construction et de maintenance d'un pont reliant Montréal à sa rive sud plutôt qu'aux résidents de Québec, de Gaspé ou de Vancouver » M. Lebel conclut en mettant cette prise de position dans le même panier que la légalisation de la marijuana mise de l'avant par M. Trudeau.

Mardi, le chef libéral s'est mouillé pour la première fois en affirmant

que « le pont Champlain n'est pas seulement utile pour les gens de Montréal et de la Montérégie, c'est un moteur économique pour le Canada en entier, pour nos échanges avec les États-Unis ». Il n'y a donc pas lieu d'y voir un enjeu strictement local ne bénéficiant qu'aux utilisateurs directs du pont. Il s'est quand même réservé une porte de sortie politique en déclarant que « pour l'instant, étant donné le plan qu'ils [les conserva-

teurs] ont, ou le manque total de plan, ma position, c'est non. Pas de péage. »

Coderre satisfait

La joute verbale entre MM. Trudeau et Lebel n'a pas déplu au maire de Montréal, Denis Coderre. « Si au fédéral ça se pogne, c'est bon signe », a-t-il dit en marge d'une annonce à Québec. « On va contribuer à ce que ça se pogne davantage. »

M. Coderre, qui est lui aussi contre le péage, a dit avoir poussé lui-même M. Trudeau à se « brancher » dans ce dossier.

Le NPD s'oppose lui aussi au péage sur le pont, bien que le chef Thomas Mulcair n'ait pas été entendu personnellement sur le sujet. Il s'est limité à dire qu'une « infrastructure publique comme celle-là doit justement rester publique ».

Avec Isabelle Porter
Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
PRENEZ AVIS que REINA PAQUETTE, née le vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt (25 novembre 1920), à Montréal, en son vivant demeurant au 5320 boulevard Gouin est, Montréal-Nord, Québec, H1G 5X1, est décédée à Montréal, le 28 octobre 2013;
Toute personne intéressée et justifiant de son intérêt peut consulter, sur rendez-vous, l'inventaire de la succession de la défunte, à l'étude Dutrasac, Dugas et Demers, notaires, au 831 Décarie, bureau 301, Saint-Laurent, province de Québec, H4L 3L8, tél.: (514) 747-2108.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-320305-133
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
DARNLEY ROSENAT,
Partie demanderesse
c.
MAXIME AUGUSTIN,
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé à la Cour Supérieure du district de Montréal une requête introductive d'instance en divorce. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 10, St-Antoine Est, à MONTRÉAL. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez aussi avisé que la requête pour mesures provisoires sera présentée pour décision devant le tribunal le 04 avril 2014, à 9h00 en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal.
À Montréal, le 07 février 2014
Lily Bernier
Greffière adjointe
J.B. 4610

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-22-209213-142
COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
c.
ANDRÉ MONGEAU,
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.p.c.) PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une Requête introductive d'instance. Une copie de cette Requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et l'avis de dénonciation des pièces ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.
[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
[3] Soyez aussi avisé que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 11 avril 2014 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal, le 17 février 2014
Lily Bernier
LILY BERNIER
Greffière adjointe
J.B. 4610

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes données que suite au décès de Julien Perreault en son vivant domicilié au 941, rang Kildare, St-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0, survenu le 12 juin 2013, un inventaire des biens a été fait conformément à la loi et peut être consulté sur rendez-vous au 941, rang Kildare, St-Ambroise-de-Kildare (Québec), J0K 1C0.
Donné à Montréal ce 18 février 2014.
Karine Perreault, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes données que suite au décès de Julien Perreault en son vivant domicilié au 941, rang Kildare, St-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0, survenu le 12 juin 2013, un inventaire des biens a été fait conformément à la loi et peut être consulté sur rendez-vous au 941, rang Kildare, St-Ambroise-de-Kildare (Québec), J0K 1C0.
Donné à Montréal ce 18 février 2014.
Karine Perreault, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis par les présentes est donné que suite au décès de Jean-Paul PILON, en son vivant domicilié 10800, avenue Millen, unité 340 à Montréal, survenu le 23 septembre 2013, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidatrices successoriales, Agathe Poulin, Anne-Marie Pilon, Isabelle Pilon, 11 février 2014, et déposé au bureau de Me Diane Poirier, notaire, 9623, rue Lajeunesse à Montréal, conformément à la loi, où il peut être consulté.
Donné ce 18 février 2014.
Agathe Poulin, Anne-Marie Pilon et Isabelle Pilon, liquidatrice

No. de cause : 705-17-005098-130 9245-6029 Québec Inc. Donnant mandat d'agir en l'instance à Jean-Félix Bouchard, huissier de justice. Ci-après appelé « le détenteur » ET Frédéric Rognon et als DERNIÈRE ADRESSE CONNUE : 6467, boul. Pontbriand Rawdon (Québec) J0V 1S0. Ci-après appelé « celui qui a confié le bien »
AVIS (SANS PRÉJUDICE) Conformément à la loi et suite à la garde de vos biens terminée depuis le 27 novembre 2013 (date du bref d'expulsion) et conformément aux règles prescrites au Code civil du Québec, **AVIS DE VENTE** est donné à Frédéric Rognon et als que si vous ne réclamez pas les biens confiés au détenteur lors de la réparation mécanique, j'en disposerai en procédant à la vente desdits biens ou autrement le 18 mars 2014 à 10h00, qui se tiendra au 13 450, route Arthur-Sauvé à Mirabel, soit à la place d'affaires du détenteur. NATURE DES BIENS : Deux (2) motomachines et acc. CONDITIONS : ARGENT COMPTANT Montréal, le 17 février 2014. Jean-Félix Bouchard, huissier de justice Etude J.F. Bouchard Inc., huissiers de justice 400, rue Ste-Hélène, bureau 104 Montréal (Québec) H2Y 2K7 Tél. : (514) 350-9000

Les petits frères des Pauvres
La famille des personnes âgées seules
Pour donner
1.866.627.8653

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) No 700-02-029932-135 No ETA-3240-13 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse ALUMINIUM BLAINVILLE INC. Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 04/03/2014 à 10:00 au 3497 MONTEE DU 4E RANG STE-MADELEINE District de SAINT-HYACINTHE seront vendus par autorité de justice les biens et effets de ALUMINIUM BLAINVILLE INC. saisis en cette cause soit FORD F-350 2008 CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VU
ERIC MOREL HUISSIER DE LETUDE PHILIPPE ET ASSOCIES HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS AUX CRÉANCIERS
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que 6439381 CANADA INC. société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 75, Ch. du Lac-du-Pin-Rouge, Saint-Hippolyte, Qc, a fait cession de ses biens le 6 février 2014 entre les mains de PINSKY BISSON INC. et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 26 février 2014 à 11h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse, Qc, J7E 3H9.
DATÉ À STE-THÉRÈSE, ce 13 février 2014.
Éric Bisson, CPA, CA, CIRP, syndic
Responsable de l'actif

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340
Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Association québécoise des troubles d'apprentissage
« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprends différemment! »
www.aqeta.qc.ca

Avis public
Outremont
Montréal
AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :
« Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) » (AO-245P2) aux fins de prohiber l'usage « prêt sur gage » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont
Adopté le 3 février 2014
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, Secrétaire de l'arrondissement d'OUTREMONT :
OBJET DU RÈGLEMENT ET DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 janvier 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2014, le second projet de règlement (AO-245P2) intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) ». L'objet vise à prohiber l'usage « prêt sur gage » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.
Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et plus particulièrement :
« L'usage « prêt sur gage » est prohibé sur tout le territoire de l'arrondissement d'Outremont.
Ainsi une demande relative à cette disposition peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement d'Outremont et des zones contiguës situées dans les arrondissements suivants :
• Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : 0370, 0487, 0596, 0602, 0605, 0614, 0623, 0628, 0630, 0635, 0636, 0637, 0652, 0657, 0667, 0672
• Plateau-Mont-Royal : 0001, 0002, 0004, 0009, 0011, 0021, 0023, 0044, 0046, 0054, 0062, et 0663
• Rosemont-La-Platine-Patrise : 0020
• Ville-Marie : 0001
• Villieray-St-Michel-Parc-Extension : 0279 et 0295
Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.
2. DESCRIPTION DU TERRITOIRE
Le territoire visé par ce projet de règlement comprend l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi que les zones contiguës situées dans les arrondissements voisins de l'arrondissement d'Outremont, le tout tel que décrit au plan ci-dessous.



3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE
Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes :
a) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
b) être reçue par l'arrondissement au plus tard le huitième jour qui suit celui de la présente publication, soit le **vendredi 28 février 2014 à 13 h**;
c) être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.
4. PERSONNES INTÉRESSÉES
Est une personne intéressée, toute personne qui, en date de l'adoption dudit second projet de règlement, soit le **3 février 2014**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) et qui remplit une des deux conditions suivantes :
être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et qui est domiciliée depuis au moins six mois au Québec;
être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) dans une zone d'où peut provenir une demande;
Le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme ayant le droit de signer la demande en leur nom. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.
Une personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution. Une copie de cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande. La personne ainsi désignée doit, en date de l'adoption du second projet, soit le **3 février 2014**, et au moment d'exercer un de ces droits, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2).
Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
5. ABSENCE DE DEMANDES
Les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. CONSULTATION DU PROJET
Le second projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) » (AO-245P2) et le plan peuvent être consultés au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. De même, toute personne qui désire obtenir des renseignements sur l'exercice du droit d'une personne intéressée de demander qu'une ou plusieurs des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter peut contacter le Secrétariat d'arrondissement au numéro (514) 495-6280.
DONNÉ à Outremont, ce 20 février 2014.
Marie-France PAQUET, avocate
Secrétaire de l'arrondissement



Appel d'offres
Le Sud-Ouest
Montréal
Direction des services administratifs
Des soumissions seront reçues, **avant 11 h**, à la date indiquée ci-dessous, au bureau d'arrondissement, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :
Titre : Maison de la culture Marie Uguay (317) - Travaux de ventilation.
Soumission : 211471
Date d'ouverture : Le 11 mars 2014
Documents :
Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 février 2014.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 (866) 669-7326 ou au (514) 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal (arrondissement Sud-Ouest) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Dépôt de garantie :
La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission équivalente à un montant de 10% du montant total de la soumission sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission.
Visite des lieux : Sur rendez-vous.
Renseignements : Abderrahman Essayh, gestionnaire immobilier au (514) 868-5249.
DONNÉ à Montréal, ce 20 février 2014
Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Appel d'offres
Le Sud-Ouest
Montréal
Direction des services administratifs
Des soumissions seront reçues, **avant 11 h**, à la date indiquée ci-dessous, au bureau d'arrondissement, à l'attention du secrétaire d'arrondissement, au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 pour :
Titre : Chalet Ignace Bourget (329) - Nouvelle construction
Soumission : 211472
Date d'ouverture : Le 17 mars 2014
Documents :
Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 février 2014.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 (866) 669-7326 ou au (514) 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal (arrondissement Sud-Ouest) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Dépôt de garantie :
La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission équivalente à un montant de 10% du montant total de la soumission sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission.
Visite des lieux : Sur rendez-vous.
Renseignements : Abderrahman Essayh, gestionnaire immobilier au (514) 868-5249.
DONNÉ à Montréal, ce 20 février 2014
Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Alternatives
Construire ensemble un monde différent
Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514-982-6666

Météo Média

Sept-Îles -1/-12
Baie-Comeau 0/-8
Gaspé 0/-9
Saguenay -1/-9
Rimouski 0/-2
Trois-Rivières 0/-5
Québec 1/-3
Shérbrooke 17/-3
Montréal 2/-0
Gatineau 1/-1
Val d'Or -2/-5

Lever du soleil: 6h48
Coucher du soleil: 17h29

MM utilise des données d'Environnement Canada

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Nei -5/-18	Nei -9/-19	Londres	Plu 11/6	Sol 10/5
Moncton	Nei 3/-7	Nei 3/0	Los Angeles	Var 24/12	Sol 23/12
Saint-Jean	Nei 3/-6	Mel 1/-1	Mexico	Sol 26/7	Sol 25/8
Toronto	Var 2/-1	Plu 5/-6	New York	Var 7/5	Plu 11/2
Vancouver	Plu 7/2	Var 6/2	Paris	Plu 12/6	Ave 10/5
Winnipeg	Nei -10/-19	Nua -15/-20	Tokyo	Var 7/2	Sol 8/2

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 2	0	3/-2	3/-8	-4/-12
Passages nuageux.	Faible neige, pdp 20%.	Pluie, pdp 90%.	Ciel variable.	Ciel variable.

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 0	-5	1/-2	1/-9	-4/-14
Ciel variable.	Ciel variable.	Plus de 10 cm de neige, pdp 90%.	Quelques flocons, pdp 40%.	Quelques flocons, pdp 40%.

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui 1	-1	4/-7	2/-11	-4/-15
Quelques flocons, pdp 40%.	Averses de pluie ou de neige, pdp 40%.	Averses de pluie ou de neige, pdp 90%.	Ciel variable.	Quelques flocons, pdp 40%.

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.
Consultez la tendance 14 jours.
Météo Média

L'occasion en or d'économiser beaucoup d'argent.

Décollez en grand champion ! Sautez sur le solde super géant de Porter. Une montagne de rabais : jusqu'à 60 % sur le tarif de base de tous les vols Porter. Réservez d'ici le lundi 24 février à flyporter.com



Jusqu'à

600%

de rabais sur
le tarif de base

flyporter.com

HALIFAX • MONCTON • MONT-TREMBLANT • MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SAULT STE. MARIE • ST. JOHN'S • SUDBURY
THUNDER BAY • TIMMINS • TORONTO • WINDSOR • BOSTON • VERMONT • CHICAGO • MYRTLE BEACH • NEW YORK • WASHINGTON

Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 24 février 2014. Voyagez d'ici le 27 juin 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles du 17 avril au 21 avril et du 16 mai au 19 mai 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs les plus bas s'appliquent aux départs des mardi et mercredi. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

VIOLENCES EN UKRAÏNE

La paix dans le sang

Les assauts de violence observés à Kiev et dans toutes les grandes villes de l'Ukraine le 18 février font de cette journée l'une des plus sanglantes depuis l'implosion de l'Union soviétique. Quoi d'autre? Les assauts en question forment par ailleurs le miroir des intrigues échafaudées au Kremlin.



SERGE TRUFFAUT

Au fond, la réalité politique de l'Ukraine au jour d'aujourd'hui se décline facilement: Vladimir Vladimirovitch Poutine est aux manettes. Plus précisément, toutes sont manipulées par ses soins avec fermeté, pour ne pas dire avec férocité, car l'Ukraine est la pièce maîtresse de son ambition ultime: soit la reconstitution, certes en partie, de l'Empire soviétique. Il faut souligner qu'après avoir consacré temps et énergie depuis 2011 à la confection de ce dernier, Poutine espérait et espère toujours que son union eurasienne — Biélorussie, Ukraine et certaines nations de l'Asie centrale et du Caucase — verra le jour cette année avec l'émergence, en premier lieu, de l'union douanière. Cet objectif étant à l'horizon du court terme, le maître du Kremlin s'est passablement agité depuis le coup d'envoi des Jeux olympiques de Sotchi afin d'imposer sa loi aux Ukrainiens. Détaillons.

Après avoir soufflé le chaud et le froid, après avoir suspendu pendant plusieurs semaines l'aide financière promise à la mi-décembre au président de l'Ukraine, Viktor Ianoukovitch, l'ex-lieutenant-colonel du KGB Poutine a accepté d'allouer une tranche de 2 milliards sur les 11 convenus entre eux. Quand? Lundi 17 février. Sachant cela, les porte-parole de l'opposition ukrainienne ont exigé que Ianoukovitch dévoile la contrepartie fixée par le « maître chanteur » de Moscou. Ce fut en vain, mais cela fut suffisant pour mettre le feu aux poudres. Car...

Car en satrape aligné sur les ondes politico-financières émises de Moscou, Ianoukovitch et les députés de sa formation ont refusé d'examiner, tel qu'entendu avec les élus de l'opposition, les changements constitutionnels. Quand? Le 17 février. À ce bouleversement de l'ordre du jour politique s'est greffée une nouvelle synonyme de mise sous tutelle. En effet, Poutine a dépêché à Kiev des hommes de main pour qu'ils identifient ceux qui pourraient remplir les fonctions de premier ministre, de chef des armées, voire de président, le maître russe étant très déçu par ce dernier. Mardi 18 février, c'est à retenir, le général en chef a été remplacé.

Simultanément à cette cascade de gestes posés à l'enseigne du muscle, des conseillers de Poutine, dont celui chargé du dossier ukrainien, se sont épanchés dans les journaux et sur les plateaux télé pour répandre la proposition suivante: fédéraliser l'Ukraine. Sur ce flanc, Poutine, il faut le reconnaître, marche sur du velours, ou plus exactement colle au principe de réalité. Pays jeune, très jeune, l'Ukraine est et reste divisée entre les provinces de l'Est majoritairement russophones et celles de l'Ouest inclinant majoritairement vers l'Europe. Ces lignes de fracture suivent celles des dominations qui ont durablement marqué le pays: l'Allemagne et la Pologne catholiques où l'on parle l'ukrainien à l'ouest, la Russie orthodoxe où l'on parle le russe à l'est.

En attendant, le dernier épisode du drame qui se joue entre Kiev et la mer Noire annonce des lendemains sanglants. En effet, l'homme de fer et ses proches estiment que les assauts de mardi commandent un sursaut militaire, une surenchère de violences. Le préposé russe au dossier ukrainien est allé jusqu'à clamer haut et fort que Ianoukovitch est dans l'obligation de nettoyer par la force la place Maïdan de Kiev et les autres lieux dominés par les opposants. Dans la foulée, l'obéissant Ianoukovitch a décrété, au nom du combat contre le terrorisme, des mesures qui s'avèrent un encouragement à la tuerie, le tout assorti d'une... trêve! Bref, il veut la paix... dans le sang!

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Ambitieux ou irréaliste?

Une journée avant la présentation d'un budget préélectoral au Québec, le vérificateur général, Michel Samson, a finalement publié son analyse de la Mise à jour économique et financière de novembre dernier, comme l'Assemblée nationale dominée par l'opposition le lui avait demandé.

Tout en reconnaissant l'aspect « raisonnable » des données économiques à la base de l'exercice, le vérificateur général émet de sérieuses réserves quant au réalisme des prévisions de croissance des dépenses gouvernementales. Malheureusement, il n'ose pas appeler un chat un chat. Ce qui l'amène à qualifier d'« ambitieux » ce qui est carrément irréaliste, voire mensonger.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Le cas le plus percutant est cette prévision de croissance des dépenses de seulement 1,1% en santé et en éducation pour l'an prochain, alors que la moyenne des dernières années tournait plutôt autour de 4%.

En 2015-2016, le gouvernement planifie même de diminuer sa contribution aux établissements de santé et d'éducation de 1,2 milliard malgré des besoins croissants. « Ambitieux! » commente le vérificateur général. Un qualificatif à ce point trompeur que la première ministre Marois s'est permis de bomber le torse à l'Assemblée nationale.

Le vérificateur évalue à 1,5 milliard pour 2014-2015 et à 2,5 milliards pour 2015-2016 l'écart à combler si tout va pour le mieux. Pire, de ces 4 milliards, 1,5 milliard est constitué de nouvelles dépenses qui devront être absorbées à même les budgets à la baisse en termes réels dans les établissements. « Ambitieux »?

Rappelant que le gouvernement s'est engagé à atteindre ses cibles budgétaires sans augmentation de taxes et d'impôts, le vérificateur général en déduit qu'il est « réaliste de croire que ces écarts devront être résorbés notamment par une hausse dans la tarification des services ou par une baisse additionnelle dans les dépenses [...] Il est clair que des mesures structurantes, c'est-à-dire des mesures ayant un caractère récurrent, devront être mises en place ».

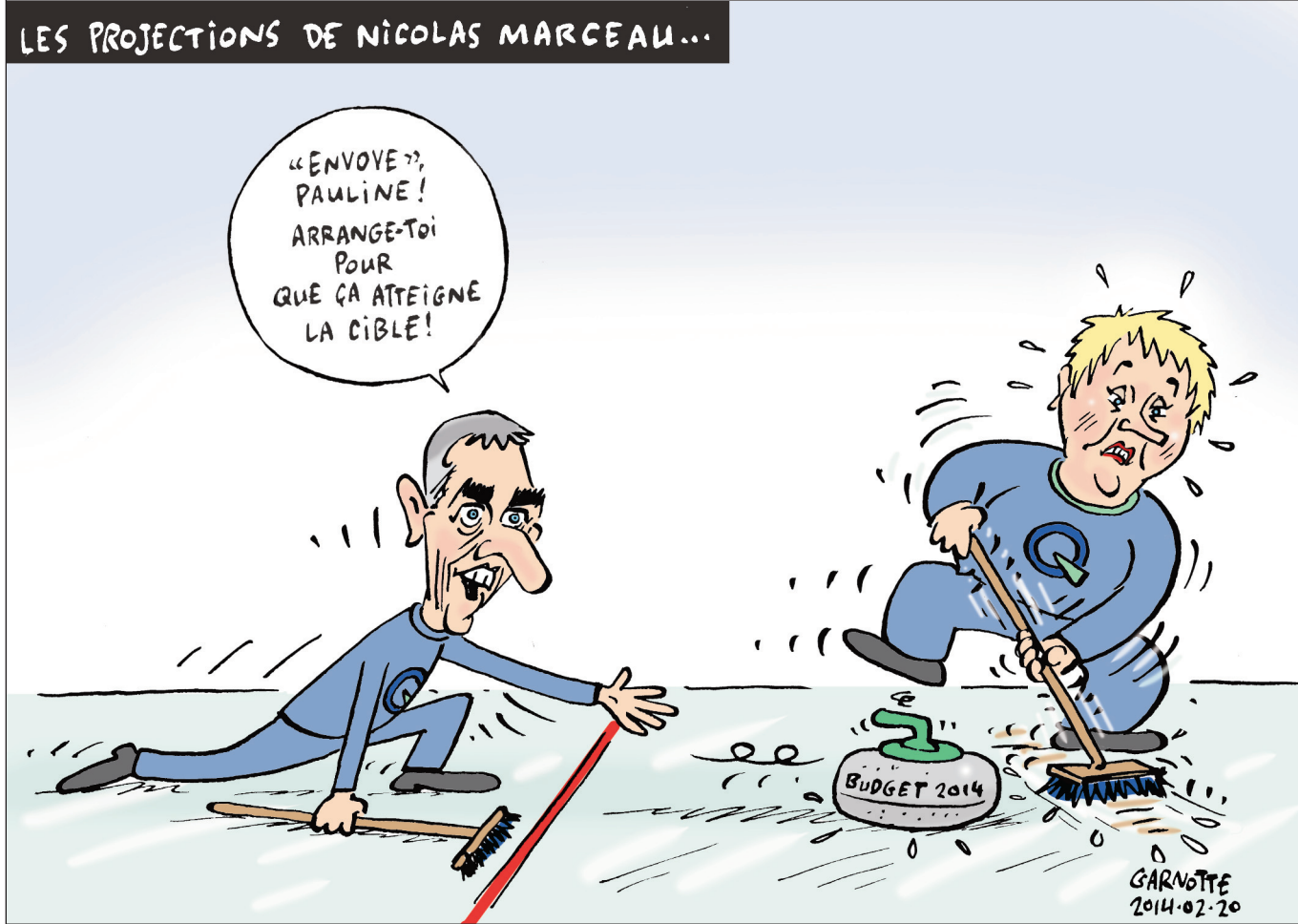
L'équilibre budgétaire ayant été reporté, on aurait pu croire que le gouvernement s'était donné une marge de manœuvre. Or, ce qu'on nous confirme aujourd'hui, c'est que le Québec fait face à des défis encore plus importants à moyen terme malgré la compression des dépenses courantes et les milliards de plus que rapportent la TVQ, les tarifs d'Hydro-Québec, la taxe santé, le quatrième palier d'imposition... et la péréquation.

Comme le vérificateur général est le seul à pouvoir procéder à une analyse exhaustive des livres du gouvernement, tous les partis doivent nous promettre que ce mandat fera désormais partie de ses fonctions. D'ici là, attendons ce jeudi après-midi pour savoir si les prévisions budgétaires du ministre Marceau sont toujours aussi « ambitieuses ».

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUMINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Une infirmière de famille pour tous

Quelle joie pour moi de lire ce matin, en première page du *Devoir*, la volonté des infirmières et de leur fédération de mener un combat bien à elles vers un meilleur accès à une première ligne efficace pour nos patients. Comme j'ai déjà écrit dans *le Devoir*, je suis convaincue de la pertinence d'un plus grand rôle des infirmières dans le réseau de santé du Québec. Et bien que j'essaie de l'appliquer tous les jours dans mon quotidien de médecin, en faisant confiance à mes excellent(e)s collègues infirmier(e)s, je souhaite que cette pratique puisse s'ancrer largement, d'une façon ou d'une autre, pour soulager nos patients de délais inacceptables dans leur traitement.

« À nous, médecins, de laisser plus de place aux infirmières, d'apprendre à déléguer adéquatement et à accepter de partager les pouvoirs médicaux. » Alors, à quand cette infirmière de famille pour tous?

Renée Laberge
Médecin de famille
Limoilou, le 19 février 2014

T'es où, grand frère?

Il fera encore froid cette nuit. Il me semble que l'hiver est cruel cette année. Plus que les autres. Quand il fait froid, je pense à lui, dehors. Lorsque je vois un homme qui

se parle tout seul, assis dans le métro, au chaud, je pense à lui. Et j'espère de tout cœur qu'il s'est trouvé un endroit chaud, où se parler tout seul.

Quand je suis au centre-ville, j'ouvre grands les yeux, espérant le croiser à nouveau. Juste pour me rassurer. Juste pour que je sache qu'il est toujours en vie.

Ça fait maintenant deux ans que je ne l'ai pas vu au coin d'une rue ou dans un café. Mon inquiétude s'est transformée. Elle n'est plus passagère. Elle m'habite au quotidien. Et quand les médias relatent des histoires d'horreur à propos de personnes comme lui, je panique.

T'es où, grand frère? Dans quel délire? Es-tu au chaud? As-tu faim?

Inutile de vous expliquer comment ce grand frère était avant la folie. Inutile de vous attendrir plus. Par contre, après la folie, c'est un autre grand frère. Un grand frère qui ne veut pas d'aide. Ni de moi, ni de personne parmi ses proches. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. La loi le protège de nous. Mais est-ce que la loi le protège de lui? T'es où, grand frère? Dans quel délire? **Jasmine Benoit Fleury**
Petite sœur d'un schizophrène itinérant
Le 18 février 2014

Pétrole à Anticosti

Deux nouvelles très inquiétantes coup sur coup. La ville de Gaspé n'a pas le pouvoir de protéger sa nappe phréatique face aux « fous » de pétrole. Qui va le faire alors?

Le gouvernement québécois? C'est à voir.

Le gouvernement québécois pense nous alécher en allant de l'avant avec la prospection de pétrole à l'île d'Anticosti. Ne vous en faites pas: c'est loin des grands centres, c'est grand, c'est sauvage. Et ce ne sera pas sur une grande surface. Voyons donc!

Et le moratoire sur le gaz de schiste, c'est du vent? Les Québécois étaient et sont encore opposés à la méthode de fracturation, quel que soit le produit recherché. Et le gouvernement a décrété un moratoire de cinq ans dans la vallée du Saint-Laurent sur l'exploitation du gaz de schiste. Le pétrole de schiste n'est pas plus acceptable où que ce soit au Québec! Et les endroits ciblés pour le pétrole sont toujours dans le golfe Saint-Laurent ou tout près! Île d'Anticosti, Gaspé et Old Harry, à 80 kilomètres des Îles-de-la-Madeleine.

Laissez le Saint-Laurent tranquille! Au XX^e siècle, on l'a assez maltraité: remblayage, pollution généralisée et presque irréversible, îles artificielles, barrages hydro-électriques, érosion des berges, destruction massive des milieux humides, etc.

Notre gouvernement n'est pas foutu de protéger le Saint-Laurent, là où vit et s'abreuve la majorité de sa population! Et il a le culot de dire qu'il vise un Québec vert! L'exploitation de nos ressources naturelles, pas à n'importe quel prix, pas à tout prix!

Pour la première fois en 40 ans, je ne voterai pas pour le Parti québécois.

Christine Larose
Neuveville, le 18 février 2014

L I B R E O P I N I O N

Charte: les vieux démons

PAUL CLICHE

Militant indépendantiste

À l'instar du gouvernement Charest lors du débat sur la gratuité scolaire, le gouvernement Marois a détourné la finalité du débat sur la Charte des valeurs pour l'assujettir à sa stratégie électorale. Il n'a pas hésité à convertir ce qui aurait dû être un débat de société, d'où la nation québécoise serait sortie plus unie et plus forte, en une tactique électoraliste dont elle sortira plus divisée et affaiblie. C'est un cas patent où l'intérêt partisan prime l'intérêt général.

En revoyant le cheminement du débat sur le projet de charte depuis qu'une fuite médiatique l'a lancé inopinément en août dernier, on s'aperçoit qu'il s'est déroulé selon un scénario habilement conçu. Non seulement le sujet s'est-il imposé d'emblée comme la vedette du forum public, mais les divers éléments du projet se sont vite imbriqués les uns aux autres pour devenir une pièce maîtresse de la stratégie électorale du parti gouvernemental. Ainsi, si l'on se fie aux derniers sondages, le regain de popularité dont profite le Parti québécois en région grâce à la charte devrait pouvoir l'extirper de la gangue de la minorité parlementaire pour le hisser au nirvana de la majorité lors des élections qui auront lieu d'ici quelques semaines au mépris de la Loi sur les élections à date fixe qu'a pourtant fait adopter le gouvernement Marois.

Il est évident depuis le début qu'entre une laïcité ouverte et une laïcité fermée, le gouvernement péquiste choisissait la deuxième. En tenant compte davantage de la situation qui prévaut en France que de la conjoncture québécoise, il préférerait pour ainsi dire le prêt-à-porter d'un modèle français de nature jacobine plutôt au fait-sur-mesure d'un modèle québécois plus souple adapté au contexte nord-américain. Le ton du débat actuel démontre aussi que le nationalisme civique du PQ se transforme peu à peu en un nationalisme identitaire aux accents revanchards. De là, il n'y a qu'un pas pour qu'il dévale au niveau d'un nationalisme ethnique imbuvable.

La conjoncture fait craindre également que notre société traverse une période enfiévrée propice à l'apparition de phénomènes troubles, comme l'antisémitisme propagé à la veille de la dernière Grande Guerre. Cette propagande haineuse ne fut pas seulement propagée brutalement par le chef fasciste Adrien Arcand et ses « chemises bleues » mais aussi de façon plus subtile par des pontifes nationalistes de droite, admirateurs de Mussolini, qui jouissaient d'une bonne audience dans l'élite canadienne-française du temps.

Par la suite, la période de la Grande Noirceur a été marquée par l'anticommunisme primaire du premier ministre Duplessis et sa loi du cadenas — finalement déclarée anticonstitutionnelle — qui visait à mettre un terme aux activités des communistes et des témoins de Jéhovah. Le

chef de l'Union nationale a même eu le culot d'attribuer la chute d'un pont à Trois-Rivières au sabotage des communistes camouflant ainsi la responsabilité d'entrepreneurs souscrivant à la caisse électorale de son parti.

C'est pourquoi je ne suis pas d'accord lorsque quelqu'un m'affirme d'un air entendu — comme c'est arrivé récemment — que des fondamentalistes islamistes complotent pour infiltrer des lieux névralgiques comme les garderies. Et que je m'insurge carrément quand mon interlocuteur islamophobe ajoute que leur prosélytisme sectaire envahira bientôt les autres secteurs de la société si on ne les arrête pas immédiatement. Mais qu'advient-il au cours de la prochaine campagne électorale? Ceux qui s'opposent à l'interdiction par la loi 60 des signes religieux ostentatoires dans l'ensemble du secteur public se verront-ils montrés du doigt comme les alliés des islamistes intégristes?

Je suis convaincu, par ailleurs, que cette interdiction ne réglerait pas le problème. Elle ne ferait qu'inciter plus de gens à se joindre à des intégristes islamistes aujourd'hui marginaux. Elle nuirait aussi aux efforts déployés depuis des décennies par une légion de patriotes qui ont milité pour l'indépendance du Québec. Tout simplement parce que plusieurs citoyens susceptibles de rejoindre les rangs souverainistes se méfieraient désormais du Parti québécois, jusqu'ici le navire amiral de ce mouvement.

IDÉES

L'Ukraine, vertige sanglant

FRANCINE BOULET

L'auteure a été journaliste indépendante à Kiev. Elle a publié deux essais traduits en anglais et en ukrainien. S'intéressant toujours à l'Ukraine, elle propose un regard personnel sur ce qui s'y passe actuellement.

A

vant le 18 février 2014... Ils s'embrasent, au pied de la barricade... Se sont connus au début décembre, un vendredi soir. Oksana servait de la soupe à des manifestants depuis le début de l'après-midi lorsque cet étudiant du conservatoire de Lviv, arrivé la veille à Kiev, s'est présenté devant elle.

Trois mois ont passé et Oksana continue chaque jour de donner quelques heures pour la « Révolution ». En sortant du boulot, avant de se rendre à la place de l'Indépendance (appelée Maidan), elle consulte une page Facebook énumérant les denrées dont les cantines ont besoin pour nourrir les activistes: citrons, thé ou café, de la viande. Elle achète ce qu'elle peut, puis passe à la barricade de la rue Hrushevs-koho saluer Volodymyr, son nouvel amoureux.

Ce vendredi soir où ils se sont rencontrés se tenait un rassemblement monstre à Maidan. Ils y sont allés ensemble. L'ambiance était électrisante, l'enthousiasme palpable, et il y avait un je-ne-sais-quoi d'aphrodisiaque dans l'air, témoignent les observateurs. Semaines exceptionnelles de mobilisation pendant lesquelles la population de Kiev a orné la place de l'Indépendance de décorations de Noël et érigé un immense sapin aux couleurs des drapeaux ukrainien et européen, le jaune et le bleu.

Le 16 janvier, l'élan de ses citoyens pacifiques devenu un peu trop soutenu et communicatif aux yeux du président Viktor Ianoukovitch, celui-ci affiche ses propres couleurs. Il impose des lois liberticides et lâche ses sbires... Suivent assassinats, enlèvements, passages à tabac et intimidations. On vise les journalistes et les activistes. Les internautes remplacent la photo de leur



LOUISA GOULIAMAKI AGENCE FRANCE-PRESSE

Manifestants et forces de l'ordre s'affrontent à la place de l'Indépendance à Kiev. Les critiques contre la répression sanglante fusent.

profil Facebook par un carré noir, en signe de deuil.

Mais Ianoukovitch échoue à étouffer la mobilisation. À Maidan, le village de tentes déborde sur le boulevard Krestschatik. Et à l'ambiance festive des semaines pacifiques, un nouveau Kiev, celui des carcasses d'autobus calcinés et des barricades renforcées, pousse les Kiéviens à une résistance créative.

Les artistes investissent les lieux publics. Un saxophoniste exécute un blues lancinant sur un amas de cendres. Non loin, un piano jaune et bleu drapé du drapeau ukrainien résonne la journée durant de mélodies diverses. Volodymyr vient s'y asseoir souvent. Il enlève ses gants, garde sa cagoule sur le visage, s'allume une cigarette et joue... selon ses humeurs. Ça l'apaise et recharge ses batteries.

Ailleurs, un sculpteur irrévérencieux a vissé sur le socle de la statue de Lénine déboulonnée par des manifestants une cuvette... dorée! En rappel à celle que le président Ianoukovitch aurait, soi-disant, fait installer à Mezhyhyria, une de ses résidences de fonction dont il a

fait son palais personnel, aux frais des Ukrainiens!

Ianoukovitch est le moteur de la révolte des Ukrainiens, qui le qualifient de voyou, de voleur toujours prêt à tirer (à son) profit de toute situation et incapable de prévoir à long terme. Plutôt que de chercher l'apaisement et des solutions à la crise qu'il a lui-même déclenchée en novembre dernier en

Les citoyens engagés depuis des mois dans une protestation où ils jouent leur avenir, craignent dorénavant d'être poursuivis pour terrorisme

refusant de signer l'accord d'union avec l'Europe, Ianoukovitch ignore les manifestants et regarde s'enfoncer la crise.

Sous les projecteurs et devant les micros, il affirme vouloir poursuivre des discussions constructives avec l'opposition, mais le dimanche 9 février, il met ses unités antiterroristes en alerte. Signe, pour l'opposition, que le gouvernement est

sérieusement inquiet.

Une semaine plus tard, pour le 13^e dimanche consécutif, des dizaines de milliers de manifestants pacifiques envahissent Maidan. Le mardi suivant, le 18 février, à l'appel de l'opposition, ils sont encore 20 000 protestataires à converger vers le Parlement qui doit désigner un nouveau premier ministre et entamer des discussions sur des réformes constitutionnelles visant à réduire le pouvoir du président. Mais le président n'a pas la tête à cela.

18 février 2014

En ce mardi 18 février, même si la protestation et la mobilisation se maintiennent depuis trois mois, ce qui préoccupe Ianoukovitch est une vidéo circulant depuis deux jours sur YouTube. Un documentaire sous-titré en anglais, réalisé par Open Access, producteur de reportages sur la corruption en Ukraine et qui expose, fait par fait, comment le président Ianoukovitch a frauduleusement acquis Mezhyhyria.

Lui qui avait refusé en novembre 2013 de signer l'accord d'union avec l'Europe, justement pour ne pas avoir à soumettre son gouvernement à des audits formels (éteignant brutalement les rêves des Ukrainiens d'être européens et déclenchant le mouvement de protestation), le voici dévoilé dans cette vidéo, devant le monde entier, dans toute sa goujaterie.

Tout dégénère, de façon prévisible... Malgré l'amnistie qui avait été annoncée, Ianoukovitch pose un ultimatum: les manifestants doivent se retirer de Maidan et autres lieux qu'ils occupent encore, au plus tard à 11 h. Personne ne bouge. Les forces policières chargent les manifestants, percent les tentes à Maidan, utilisant les bombes lacrymogènes et assourdissantes, canons à eaux, balles de caoutchouc et... balles réelles. Bilan: 28 morts et plus de 240 blessés.

Dans la soirée, Ianoukovitch accepte de rencontrer l'opposition pour lui dire qu'il refuse de discuter avec elle et qu'il poursuit l'assaut. De Sochi, Poutine

acquiesce, satisfait. Oksana n'arrive pas à joindre Volodymyr sur son cellulaire...

À Kiev, Lviv, Ivano-Frankivsk, Ternopil, Dniepropetrovsk, les citoyens engagés depuis des mois dans une protestation où ils jouent leur avenir, craignent dorénavant de perdre leur emploi, d'être expulsés de l'université, d'être poursuivis pour terrorisme si jamais ils n'arrivent pas à débarrasser leur pays d'Ianoukovitch et son gouvernement. Jamais ils n'auraient cru qu'après 20 ans d'indépendance le spectre de la répression resurgisse avec autant de virulence.

Jusqu'à présent, en tant que porte-parole de l'opposition, Vitali Klitschko, ex-boxeur et chef du parti Oudar, a réussi à préserver la cohésion entre les trois représentants des mouvements d'opposition même s'il ne contrôle pas les manifestants dans les rues et derrière les barricades.

Klitschko appelle d'urgence la communauté internationale à s'impliquer concrètement... maintenant! Et les regards se tournent vers Angela Merkel, même si une rencontre avec celle-ci à Berlin lundi n'a rien donné de tangible.

Merkel connaît les sensibilités slaves. L'Allemagne serait un probable commanditaire de l'aide européenne à l'Ukraine. La chancelière allemande ne s'était d'ailleurs pas gênée pour interpellier personnellement Ianoukovitch au sujet de son rejet de l'union avec l'Europe. Peut-être pourrait-elle peser de son influence sur l'Europe et les États-Unis pour qu'ils adoptent d'urgence des sanctions contre Ianoukovitch et sa clique (gels des avoirs et interdiction de voyager en Occident). Mais l'Europe et les États-Unis dévoient, parlant très fort mais hésitant à agir.

Après le 18 février 2014...

L'opposition maintient ses exigences: nomination d'un premier ministre, remaniement constitutionnel et annonce d'élections anticipées, même si celles-ci semblent maintenant dérisoires au vu des événements sanglants des dernières heures.

Klitschko résume l'impasse: Ianoukovitch doit quitter le pouvoir pour désamorcer la crise. Celui-ci s'accroche et semble plutôt enclin à décréter l'état d'urgence.

LA RÉPLIQUE > CHARTE DE LA LAÏCITÉ

La Cour suprême n'a pas de leçons à donner

FRÉDÉRIC BASTIEN

Professeur au collège Dawson et auteur de La bataille de Londres (Boréal, 2013)

Le sept février dernier, l'ancienne juge de la Cour suprême Louise Arbour dénonçait le projet de laïcité du gouvernement péquiste. Qualifiant le tout d'odieux et discriminatoire, elle en a profité également pour faire la leçon, rappelant aux Québécois leur soi-disant passé scabreux en la matière, citant à l'appui les violations des droits des communistes et des témoins de Jéhovah sous Duplessis. Heureusement, poursuit-elle, la Cour suprême était là pour barrer la route aux autorités québécoises! En réalité, M^{me} Arbour utilise sa mémoire sélective pour nous faire croire que les élus, ceux du Québec en particulier, sont toujours prompts à violer nos libertés tandis que les juges les défendent.

Errements

S'il est indéniable que le gouvernement fédéral ou celui de certaines provinces ont à quelques reprises violé les

LE DÉCLENCHEUR

« Il ne fait aucun doute que, telle que proposée, la Charte porte atteinte à la liberté de religion et que les justifications de cette atteinte à un droit fondamental protégé par le droit québécois, la Constitution canadienne et le droit international sont clairement insuffisantes. Banaliser cette atteinte aux droits ne sert aucun objectif utile; c'est aussi une tactique fréquemment employée par ceux qui nient les droits des autres », Louise Arbour, « Le chant des sirènes », La Presse, 7 février 2014

droits de groupes de citoyens dans le passé, cela ne signifie nullement que les juges n'ont pas erré dans ce domaine. Prenons d'abord l'exemple de l'affaire Zundel, cet immigrant d'origine allemande qui, dans les années 80, produisait une abondante littérature antijuive, affirmant notamment que l'Holocauste n'avait pas eu lieu. Ce dernier est alors accusé et condamné par deux tribunaux ontariens suivant certaines dispositions du Code criminel, notamment l'interdiction de la propagande haineuse. En 1992 toutefois, la Cour suprême utilise la Charte des droits pour libérer Zundel. Beverly McLachlin, auteure du jugement et devenue depuis juge en chef, a alors défendu le droit de men-

tir en écrivant que la vérité historique est relative. Zundel croit peut-être sincèrement que l'Holocauste n'a pas eu lieu. Sa liberté d'expression est donc bafouée par le Code criminel, dont certains articles sont alors déclarés inconstitutionnels.

Libre de continuer à répandre son fiel antijuif, Zundel est arrêté une dizaine d'années plus tard. Il est alors déclaré menace à la sécurité de l'État en vertu de ses liens avec des groupes néonazis. Déporté en Allemagne, il est accusé de nier l'Holocauste et condamné à cinq ans de prison. En quoi les droits des Juifs de ne pas être victimes de haine raciale ont-ils été bien défendus par la Cour suprême dans cette affaire? Comme dit l'adage, poser la

question c'est y répondre.

Arrêtons-nous maintenant sur l'arrêt Multani en 2006, en vertu duquel les élèves sikhs ont obtenu le droit de porter le kirpan à l'école. Cette décision fait complètement fi du droit à la sécurité de l'immense majorité des étudiants, ceux qui n'ont pas le droit de porter un poignard. Symbole religieux ou pas, un couteau est une arme blanche, dangereuse, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est interdit de monter à bord d'un avion avec un kirpan. De plus, en instaurant différents droits pour différentes communautés, cette décision de la Cour suprême a fait passer à la trappe un principe fondamental de justice, celui de l'égalité de tous devant la loi.

Une autre décision déplorable a été prise lors de l'arrêt Askov en 1990. Encore une fois en se fondant sur la Charte, la Cour suprême a annulé la procédure entamée contre un criminel notoire sous prétexte qu'il n'avait pu être jugé dans des délais raisonnables. Cette décision a entraîné par la suite l'arrêt des procédures ou la libération de dizaines de milliers de personnes accusées de crimes

graves, dont Askov lui-même, qui commettra de nouveaux délits peu de temps après et sera condamné à six ans de prison. Inutile de dire que le droit à la sécurité des Canadiens n'a pas été bien servi par cette décision.

Justice indépendante

Outre ces verdicts contestables, les juges ne sont pas non plus de preux défenseurs de nos droits, au-dessus de la mêlée, comme le laisse entendre Louise Arbour. Dans mon livre *La bataille de Londres*, j'ai révélé les gestes posés par deux juges de la Cour suprême en 1980-1981, Bora Laskin et Willard Estey, qui ont transmis de l'information sensible au pouvoir exécutif, violant ainsi le principe de séparation des pouvoirs. Nos droits à une justice indépendante du pouvoir politique ont-ils été protégés à cette occasion?

La liste des gestes douteux, décisions discutables ou carrément stupides prises par des juges en matière de droits fondamentaux est longue. Au lieu de sermonner, Louise Arbour ferait bien de se garder une petite gêne. La Cour suprême n'a pas de leçons à donner en la matière.

D **Lire aussi** : Le texte **« Hommage à la Ligue des droits et libertés »**, de Christian Nadeau, philosophe

Extrait: *« La Ligue a toujours protesté contre les nombreuses formes d'injustices culturelles, politiques et économiques, que nous connaissons malheureusement encore aujourd'hui, comme en témoignent les discriminations systématiques des autochtones ou encore des personnes démunies et vulnérables en raison de la précarité de leur condition économique. Elle n'a pas hésité à afficher clairement son opposition au projet de loi 60 sur la laïcité, dont elle juge les orientations incompatibles avec les fondements des droits de la personne. Elle était présente au moment des événements d'Oka, en 1990. Au Québec, elle a été parmi les plus actives contre les mesures antiterroristes. Enfin, elle s'est aussi illustrée sur la scène internationale, en participant à des missions à l'étranger, notamment en Tchétchénie. La Ligue ne s'est pas contentée de jouer un rôle de chien de garde: elle est l'une des principales organisations de promotion des droits de la personne au Québec. Par son influence, elle a contribué à l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, laquelle a acquis, au cours des années, un statut quasi constitutionnel. »*

Sur **LeDevoir.com**

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseure), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Catherine Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIMAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (admi-

ACTUALITÉS

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

de stylos. *Ce n'est pas avec ça qu'on va sauver beaucoup d'argent*», commente-t-il.

S'il convient que la Ville de Montréal doit s'attaquer en priorité aux régimes de retraite, il croit que le contrôle de la masse salariale constitue un enjeu de taille. Pendant les travaux de la Commission des finances, il a d'ailleurs suggéré que la Ville intègre des comparaisons des cinq années précédentes lors de la présentation de son budget. D'une année à l'autre, la hausse des coûts peut paraître minime, mais sur une période de cinq ans, le portrait est tout autre.

Les conventions collectives

Au cours des dernières années, la Ville a signé des conventions collectives avec plusieurs groupes d'employés. Certaines d'entre elles, soit avec les cols bleus et les pompiers, ont même été qualifiées d'«*historiques*» par l'ex-administration de Gerald Tremblay. Mais ces ententes ont permis aux syndiqués de toucher des hausses de salaire de 2% annuellement. «*On est pris avec ce 2% négocié par M. Tremblay*», reconnaît M. Trent. Selon lui, la Ville ne peut toucher aux conventions collectives, mais elle peut assurément rediscuter la question des régimes de retraite.

L'automne dernier, l'Institut de la statistique du Québec a publié une étude révélant que les employés municipaux touchaient une rémunération supérieure de 37,9% à celle des fonctionnaires du gouvernement du Québec.

Peter Trent croit que pour la métropole, l'écart est encore plus important. «*Pour Montréal, la différence doit frôler les 45%, sinon davantage. On peut utiliser le terme "scandaleux" dans ce cas*, dit-il. *On ne veut pas que les employés soient sous-payés, mais je ne vois pas la justification de payer une prime allant jusqu'à 45% parce qu'ils travaillent pour la Ville de Montréal.*»

La rémunération affecte directement les arrondissements montréalais. S'ils subissent de-

puis des années un gel de leur financement, ils ne peuvent compresser les dépenses liées à la rémunération dont ils n'ont pas le contrôle puisque les conventions collectives ont été négociées par la ville centre.

Lundi, plusieurs maires ne se sont pas gênés pour rappeler au maire Coderre que le régime sec ne pouvait continuer. L'administration a promis de s'engager dans une vaste réforme administrative qui inclura une révision du financement des arrondissements, ce que certains maires ont salué.

Mais d'autres vont plus loin. En entrevue au *Devoir* la semaine dernière, le maire du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, a évoqué l'idée de revoir les conditions salariales. «*Il faut renégocier les conventions collectives, il faut renégocier les fonds de pension. Le déneigement en heures supplémentaires coûte 53\$ l'heure [par employé]. C'est cher. Il y a 95 employés pour déneiger le Plateau à 53\$ l'heure pour la moindre tempête*, a-t-il expliqué. *La propreté en été, la fin de semaine, c'est le même prix. [...] T'as beau être à gauche, il y a des compressions à faire.*»

Lors de la séance du conseil municipal lundi, il a réitéré l'urgence d'agir et mis en garde l'administration contre la réalisation d'évaluations de performance complexes qui retarderont la nécessaire réforme.

Son chef, Richard Bergeron, a pour sa part recommandé à l'administration de mettre la hache dans les postes de cadres et de contre-maitres. Il y en a 563 de trop, a-t-il indiqué. Il recommandait aussi de supprimer 200 postes de policiers. L'abolition de 750 à 1000 postes permettrait de réduire la masse salariale de 150 à 200 millions, a-t-il dit.

Reprendre le contrôle

Pour le président du comité exécutif, Pierre Desrochers, il ne saurait être question de rouvrir les conventions collectives. «*On a toujours dit qu'on respecterait les conventions collectives, mais ça ne veut pas qu'il ne faudra pas s'y attaquer lorsque l'opportunité se présentera*», a-t-il

indiqué au *Devoir* lors d'un entretien téléphonique. «*Oui, ils sont bien traités. [...] Mais ça a été négocié à l'époque de bonne foi.*»

En revanche, il reconnaît qu'au cours des cinq dernières années, le nombre d'employés a connu une croissance qu'il faut stopper. Ainsi, en 2009, la Ville comptait 21 279 années-personnes. Quatre ans plus tard, leur nombre atteignait 22 426 années-personnes. «*Le constat est assez évident qu'il faut trouver des solutions, d'autant plus que nos revenus ne croissent pas au même rythme*», dit-il.

La réforme administrative entraînera une baisse des effectifs, soutient M. Desrochers: «*Ça devrait nous aider à réduire le nombre de personnes. Il y a toutes sortes de moyens d'y arriver, par attrition naturelle, notamment.*»

L'administration a déjà annoncé qu'elle réduirait de 5% la rémunération dans certains services, mais dans les faits, cette mesure se traduira à une baisse de 22,3 millions. Une goutte dans l'océan.

Si la rémunération globale des employés de la Ville de Montréal représente environ 51,2% du budget de la Ville, elle est d'environ 38% à la Ville de Québec. Pour Pierre Desrochers, il est trop tôt pour fixer des objectifs en cette matière. «*On veut faire de l'étalonnage, se comparer à d'autres villes. Mais tant qu'on ne se sera pas comparé de façon organisée, je ne veux pas avancer de chiffres.*»

Luc Ferrandez, lui, se méfie de la réforme annoncée par l'administration Coderre-Desrochers. En 2006, l'ex-maire Gerald Tremblay avait lancé la RASOP (Revue de ses activités, services, opérations et programmes). Ce programme devait conduire à des réductions d'effectifs, mais au fil des ans, on a plutôt assisté à une hausse du nombre d'employés. «*Je l'ai dit plusieurs fois à M. Coderre: vous pouvez compter sur ma solidarité si vous faites de vraies réformes, mais si vous faites de l'espèce de papillonage, on ne s'attend pas à des résultats.*»

Le Devoir

JEUX

SUITE DE LA PAGE 1

quatre fers en l'air. En plus, la joute revêtait un enjeu et un cachet particuliers du fait que Gudlevskis fait partie de l'organisation du Lightning de Tampa Bay, qui en a fait son choix au cinquième tour du dernier repêchage amateur de la Ligue de hockey nationale. Or il s'adonne que le directeur général du Lightning est Steve Yzerman, qui occupe des fonctions similaires avec Equipe Canada. Quelle formidable, et rarissime, occasion de donner des sueurs froides à son patron en excellent dans son boulot...

Mais si les avants canadiens ont choisi la trêve olympique pour traverser de conserve une fâcheuse léthargie, il y a heureusement pour votre Canada des défenseurs pour compenser, et Gudlevskis n'a rien pu faire contre la garnotte de Shea Weber qui a tranché le débat aussi tard qu'à la 54^e minute alors même que le tourment atteignait son paroxysme dans les chaumières d'un océan à l'autre et à l'autre. Les nombres ne mentent que lorsqu'on les tripote, et là, c'est du brut éloquent: ce club a marqué 13 buts jusqu'à maintenant, et sept proviennent des arrières, Drew Doughty en quatre et Weber trois.

Le court gain — hé, disons donc les vraies affaires et parlons de défaite morale, demandez-le à l'amateur de hockey moyen (c'est l'amateur qui est moyen, pas le hockey, le hockey est toujours incroyable), il vous dira que ce résultat, malgré une domination ostentatoire des favoris, n'est absolument pas satisfaisant et qu'on a un droit quelconque à s'attendre à plus — étant acquis, une question fondamentale s'impose à l'esprit qui ne se lasse jamais de regarder en avant, celle bien sûr du mental. Si vous doutez de l'importance du mental dans un contexte olympique, c'est que vous ne regardez pas assez les Jeux à la télévision, les psychologues sportifs ont dû être évoqués environ 3500 fois depuis la cérémonie d'ouverture, il faudra d'ailleurs que je demande au mien de psy si on peut aussi contracter une fatigue mentale à force d'écrire des Sotchises.

Donc: quel effet aura cette frousse pour vos hockeyeurs canadiens? On sait que la frousse peut avoir deux (2) sortes de conséquences: soit le sujet apeuré se sert de l'expérience comme tremplin, se galvanise et s'arrange pour qu'on ne lui fasse pas le coup à nouveau, soit il se met à Doughty de lui-même (excusez-la), joue sur les talons d'Achille et tient son gouret trop serré. On verra bien quelle conséquence sera en uniforme vendredi contre les États.

◆◆◆

Le scénario s'est révélé lourdement différent pour la Russie. La nation hôte a beau montrer 22 podiums au compteur, ce qui est déjà sensiblement mieux que le relatif désastre de Vancouver, si elle ne devait remporter qu'une seule médaille d'or à Sotchi, il fallait que ce soit celle du hockey masculin. Mais voilà, les Finlandais voisins ont dit non et montré qu'un collage d'individus talentueux fait rarement le poids devant un groupe déterminé à travailler en équipe, ainsi que vous le certifiera n'importe quel psychologue sportif.

Et Alexander Ovechkin a merveilleusement tout résumé en concluant ses commentaires par «*Je ne sais pas quoi dire*».


**CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

JEUDI 27 FÉVRIER
de midi à 14 h

À LA UNE RBC


NICOLAS MARCEAU
Ministre des Finances
et de l'Économie

**BUDGET
2014-2015**

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT AU :
514 871-4001
www.ccm.m.qc.ca/n-marceau

En collaboration avec : **Bell**

CRÉATEURS D'AFFAIRES

PODZ

SUITE DE LA PAGE 1

transport de drogue pour aider financièrement sa fille. Quelque chose s'est passé entre eux jadis... Son frère (Jean-Nicolas Verreault), agent d'aéroport, élève sa nièce. Un barman (Julien Poulin) et une employée de stationnement (Louise Turcot) s'éprennent d'amour sur le tard, alors que le mari trompé (Gilbert Sicotte) se révèle le seul personnage vraiment lucide du lot. S'y colle un accident d'avion appelé à transformer la loterie des destins. La mort rôde.

«*La mort est dans tous mes films, tranche Podz. Je fais partie des gens qui y pensent tous les jours. Tu finis dans ta tête tout seul à 4 h du matin. J'aimerais vivre 700 ans pour voir la suite du monde, mais un jour tout s'arrêtera. Il faut continuer à vivre malgré cette certitude. Miraculum est avant tout un film sur la vie, sur la foi, sur les choix de chacun. Un film qui dit: "Pour le temps que tu as, fais les bons choix", sauf que m^{es} personnages en sont généralement incapables. Chacun est accro à quelque chose, à la religion, au jeu, à l'alcool, à l'amour, sans être heureux pour autant. Le personnage principal, le témoin de Jéhovah incarné par Marilyn Castonguay,*

est celui qui décide d'exercer son libre arbitre et transcende son destin.»

«*Il s'agit de mon premier rapport à la mort*, déclare Xavier Dolan (mise à part une fin brutale dans *Martyrs* de Pascal Laugier). *À 24 ans, c'est un jeune âge pour se poser ce genre de questions. Surtout quand on est hypocondriaque dans la vie. D'autant plus que mon personnage de leucémique témoin de Jéhovah est aux prises avec un grave dilemme moral. Après une scène physique très éprouvante dans une maison où l'air circulait mal, je suis allé aux urgences pour recevoir de l'oxy-*

«*Miraculum est avant tout un film sur la vie, sur la foi, sur les choix de chacun*»

gène. Ensuite, j'ai compris que je m'étais complètement investi dans mon personnage, d'où l'étouffement.» Xavier Dolan est content que le public puisse évaluer cette année l'éventail de ses talents d'acteur dans trois films aux rôles aussi intenses que différents: à travers son propre *Tom à la Ferme*, *Miraculum* de Podz, mais aussi *Elephant Song* de Charles Binamé.

Quant à Julien Poulin (le barman amoureux), il lance son chapeau à Gabriel Sabourin. «*On voit bien que c'est un*

acteur qui a écrit le scénario. Il est généreux pour chacun d'entre nous.»

Expériences de vie

Grâce du débutant: Gabriel Sabourin, qui avait coécrit *Amsterdam* de Stefan Miljevic à six mains, en était avec *Miraculum* à la rédaction de son premier long métrage et assure que tout s'est enchaîné rondement; de l'écriture à la proposition au producteur Pierre Even qui l'a présenté à Podz, lequel a dit oui tout de suite. Il a abordé le scénario comme un condensé des expériences de la vie. «*Qu'est-ce que vivre, prendre des avions, enchaîner nos vies au destin? Des gens ont tout pour être heureux et n'y parviennent pas. D'autres rencontrent l'amour alors qu'ils n'y croyaient plus, mais leur longue expérience de vie leur permet d'accepter le bonheur. Le film jongle avec les notions de tabous. Tout le monde veut aller vers l'interdit.*»

Gabriel Sabourin joue l'expatrié. C'est lui qui a proposé à Podz Jean-Nicolas Verreault pour incarner son frère. Leur ressemblance physique crève l'écran. «*En fait, il ressemble à mon vrai frère dans la vraie vie.*» Ces détails-là ajoutent à la véracité d'un film. On croit en celui-ci.

Le Devoir

KIEV

SUITE DE LA PAGE 1

convenu de «*tout faire pour éviter une escalade de la violence*» en Ukraine. «*Il faut rétablir le dialogue politique entre opposition et pouvoir*», a déclaré le ministre français Laurent Fabius, alors que Moscou a appelé l'UE à convaincre l'opposition ukrainienne de «*coopérer avec les autorités*».

Actes condamnés

Face à la crise, l'une des pires que traverse l'Ukraine, des pays de l'UE ont appelé à des sanctions à l'égard des responsables de la répression. Paris et Berlin ont condamné mercredi des «*actes inqualifiables, inadmissibles intolérables*», assurant que leurs auteurs seraient «*sanctionnés*». Une attitude «*déplacée et inopportune*», selon l'ambassadeur russe auprès de l'UE, Vladimir Tchijov.

Pour le ministre suédois des Affaires étrangères, Carl Bildt, fervent partisan des sanctions, Ianoukovitch «*a du sang sur les mains*». Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a dit espérer que les États membres se mettront d'accord «*sur des mesures ciblées contre les responsables de la violence*».

Le centre de la capitale ukrainienne bénéficiait mercredi d'un répit après les affrontements meurtriers de la veille. Les manifestants continuaient de brûler des pneus sur le Maidan, haut lieu de la contestation depuis la volte-face pro-russe du pouvoir fin novembre, qui s'est transformée en un rejet total du régime d'Ianoukovitch de la part d'une bonne partie de la population.

Une frêle barricade, transformée en mur de feu la nuit, séparait les manifestants des policiers antiémeute, avec des échanges intermittents de projectiles de part et d'autre. «*La prochaine étape, c'est la guerre civile*», estimait Igor, 23 ans, en faction à une barricade.

Le ministère de la Santé a fait état d'un nouveau bilan de 26 morts depuis le regain de violences à Kiev mardi, et de 241 blessés hospitalisés. Au moins dix policiers figurent parmi les tués, selon le ministère de l'Intérieur. Un journaliste ukrainien a aussi été abattu.

Appel à la démission du président

L'un des chefs de l'opposition, l'ancien champion du monde de boxe Vitali Klitschko, a estimé que seule la démission du président pouvait apaiser les tensions.

Les violences ont commencé par des affrontements mardi aux environs du parlement, et ont été suivies dans la soirée par l'assaut de la police contre le Maidan.

Une partie des tentes qui y avaient été dressées a été ravagée par le feu dans les affrontements, de même que l'imposante Maison des syndicats, transformée en QG des manifestants.

Le président Viktor Ianoukovitch a décrété une journée de deuil national, jeudi. Il avait auparavant accusé les chefs de l'opposition d'avoir appelé à une «*lutte armée*» pour prendre le pouvoir, assurant que les coupables comparaitraient devant la justice. La Russie a également dénoncé une «*tentative de coup d'État*».

Le président américain, Barack Obama, a averti mercredi des «*conséquences*» de la violence en Ukraine et souligné que le pouvoir devait garantir aux «*manifestants pacifiques*» le droit de s'exprimer «*sans peur de la répression*». «*Nous attendons du gouvernement ukrainien qu'il fasse montre de retenue, qu'il n'ait pas recours à la violence face à des manifestants pacifiques*», a lancé M. Obama lors d'une visite au Mexique.

Les États-Unis ont interdit de visas environ 20 hauts cadres officiels qu'ils accusent d'être responsables de la répression meurtrière, a affirmé un diplomate américain sans toutefois révéler la liste des personnes concernées.

Les violences menacent désormais de s'étendre au reste de l'Ukraine: à Lviv, un bastion de la contestation dans l'ouest, 5000 manifestants ont pris d'assaut les sièges de l'administration régionale et de la police, ainsi que de bâtiments militaires, s'emparant de dépôts d'armes.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press
Le Devoir

Lire aussi · L'Ukraine, vertige sanglant. Une lettre ouverte de Francine Boulet, ex-journaliste indépendante à Kiev. **Page A 7**

«*La prochaine étape, c'est la guerre civile*»

Igor, un jeune manifestant

Rectificatif

Contrairement à ce que nous avons écrit en page A 5 de notre édition du 18 février dans le texte «*Village gai — Le collectif Carré rose presse Québec d'augmenter son aide aux clientèles marginalisées*», Réal Ménard est maire de l'arrondissement montréalais Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et non plus député bloquiste.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390